

Séance du 16 février 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Touraton, M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ÉDUCATION ET VIE SOCIALE – Lancement de la démarche pour le Projet éducatif global de la Ville de Bayonne.

La Ville de Bayonne, à travers sa politique éducative, son partenariat avec les associations d'éducation populaire et les différentes actions qu'elle conduit en faveur de la démocratie locale, souhaite affirmer son engagement sur les questions éducatives, en lien avec l'Agenda 21.

Convaincue qu'elle a un devoir à assumer vis-à-vis de l'enfance et de la jeunesse de son territoire, et un avenir à réaliser en termes d'éducation, la ville de Bayonne a adhéré par délibération du 23 octobre 2008 au mouvement des Villes Éducatrices. Ce dernier est né en 1990 à l'initiative des Villes de Barcelone, Turin et Rennes, et a posé les bases et les principes éducatifs dans la perspective d'une ville solidaire, durable et citoyenne.

Depuis une vingtaine d'années, dans le cadre de la décentralisation, les villes françaises se sont investies dans une démarche éducative locale, dépassant le domaine strictement scolaire, développant une approche transversale des questions éducatives, endossant leur responsabilité d'agent éducateur de jeunes citoyens dans le respect des principes inscrits dans la Charte des Villes Éducatrices.

La Ville de Bayonne a d'ailleurs inscrit cette ambition dans le programme d'actions de son Agenda 21, afin de faire de l'éducation une priorité de la politique municipale, considérant que l'éducation est globale au sens où chaque situation vécue par un individu exerce une influence sur son développement, sur sa personnalité : l'éducation est de ce fait permanente et continue, et s'exerce tout au long de la vie.

Dans cette logique, la commune doit maintenant construire son Projet éducatif global, cadre de référence, formalisé et écrit, au sein duquel les acteurs éducatifs s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour de principes fondateurs et d'objectifs communs, en direction des jeunes enfants, des enfants, des jeunes, pour leur développement personnel et collectif.

Dès lors que tous les outils pour accueillir les enfants pendant les temps péri et extra-scolaires sont en place à Bayonne, la Ville désire, par son Projet éducatif global, mieux articuler les temps de l'enfant, donner plus de cohérence, plus de lisibilité à l'action, auprès des familles et apporter un soutien plus fort aux équipes éducatives. La Ville souhaite mettre en œuvre ses valeurs de solidarité au travers de son Projet éducatif global, et ainsi prêter une attention particulière aux publics et aux territoires les moins favorisés de Bayonne, notamment au regard des logiques relatives à la Politique de la ville.

La démarche de la formalisation du Projet éducatif global bayonnais sera lancée dès cette année sur la base des orientations fondatrices, l'objectif étant d'approuver un plan de développement pluriannuel avant le terme de cette année. Elle débutera par un diagnostic partagé de l'état des lieux de l'existant et des situations éventuelles de grandes inégalités sur le territoire, en recensant les actions menées en direction des publics « enfant », « jeune » et « famille ». Les conclusions en seront partagées avec l'ensemble des partenaires, afin de déterminer les grands enjeux du projet, et de définir les modalités d'une évaluation commune et partagée.

Un comité de pilotage sera constitué et aura la charge d'orienter la démarche de la Ville de Bayonne. Celle-ci sera coordonnée techniquement par la Direction de l'éducation et de la vie sociale.

Il est proposé au conseil municipal :

- de confirmer l'engagement de la Ville de Bayonne dans le mouvement des Villes Éducatrices ;
- d'approuver le lancement de la démarche de formalisation du Projet éducatif global, telle que présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.